

**COMMUNIQUE AUTONOME 06****Conseil d'Administration du SDIS 06  
Interventions Autonomes en séance**

Le conseil d'administration du SDIS 06 s'est réuni ce matin au siège du Conseil Général des Alpes Maritimes.

De nombreux dossiers financiers ont été abordés au cours de la séance et divers rapports d'évaluation nous ont été présentés : **le rapport de la chambre régionale des comptes PACA depuis l'exercice 2005 et le rapport d'inspection de la défense et de la sécurité civile publié en avril 2011.**

Après lecture attentive de ces rapports, nous avons pu intervenir lors de la séance afin de soulever différents points contenus dans ces éléments officiels. Vous trouverez copie de notre intervention ci-après.

***A l'issue de celle-ci, nous avons remis un courrier au Président CIOTTI concernant des propositions permettant une reconnaissance légitime du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels en garde opérationnelle.***

Retrouvez l'ensemble de nos interventions et copie du courrier remis en séance au Président CIOTTI.

# **Libres dans l'action et solidaires**

Amicalement, les Autonomes, **A AFFICHER, A DIFFUSER, MERCI**



Monsieur le Député Eric CIOTTI  
Président du Conseil Général des Alpes Maritimes  
Président du Conseil d'administration  
Service Départemental d'Incendie et de Secours  
Des Alpes Maritimes

Référence : AG.SA-162/2011

Objet : rapports présentés en Conseil d'administration

Monsieur le Président,

Nous avons lu avec beaucoup d'attention les rapports qui nous sont présentés aujourd'hui et nous avons souhaité revenir sur plusieurs points que nous reprenons synthétiquement dans ce courrier.

- **Rapport 11/41 : Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes PACA relatif à l'examen de la gestion du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes à compter de l'exercice 2005**
  - Page 10 / 48

La chambre régionale des comptes note qu'une comparaison avec d'autres SDIS pour évaluer le coût global du service nécessiterait une prise en compte de certaines missions spécifiques. *Est cité en exemple le dispositif de garde permanente de 4 SPV pour assurer la couverture des risques dans le Tunnel routier de Tende qui coûte annuellement 300 000€ en vacation.* Nous nous étonnons de son coût excessif qui représente près de 10 emplois de sapeurs-pompiers professionnels annuels ! Ne pourrions-nous pas prétendre à la mise en place d'un système rationalisé permettant la création d'emplois tout en permettant des économies ?  
*Il en est de même pour la couverture opérationnelle de la station de ski d'Isola 2000 assurée par 9 sapeurs-pompiers volontaires en période hivernale qui représente une dépense annuelle de 170 000€.* Là encore, ne pourrions-nous pas envisager le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels afin d'éviter ce surcoût important ?
  - Page 14/48

*Ce rapport revient sur les excellentes relations entre le SDIS 06 et les différents partenaires hospitaliers.* Nous aurions souhaité une affirmation plus nuancées notamment pour faire état des rapports difficiles que nos collègues rencontrent avec le SAMU quant à la gestion médicale des interventions et le choix de l'engagement opérationnel.
  - Page 19/48

*Ce rapport annonce que 45% des heures d'intervention 2010 sont effectuées par des SPV en garde opérationnelle.* Nous estimons que cette information est erronée d'autant que les pourcentages annoncées dans l'ensemble de ce paragraphe sont totalement incompréhensibles.

○ Page 22 / 48

*Nous avons noté que la direction générale est assurée par un directeur départemental et son adjoint.*

Nous nous étonnons que la direction n'ait pas pris soin de préciser dans l'attribution des fonctions que nous ne disposons pas de directeur départemental adjoint mais d'un chef de groupement faisant fonction de directeur adjoint.

○ Page 23/48

Le point 5.2 sur la gestion du personnel et notamment le paragraphe 5.2.1 sur les effectifs a suscité notre intérêt. Il nous a confortés dans ce que nous dénonçons depuis de nombreux mois : une baisse des effectifs des sections opérationnelles et un recours aux SPV de plus en plus fréquents au détriment de l'embauche de SPP... Nous ne rentrerons pas dans le débat « anti-SPV » que nos détracteurs souhaiteraient nous imposer. Néanmoins, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Concernant les PATS, la progression annoncée entre 2005 et 2009 de 19% est conforme à l'évolution nationale. En revanche, alors qu'au niveau national, la progression des SPP est de 6,3% et des SPV de 4,7%, cet accroissement a été inversé dans notre département avec +6.9% de SPV et +4.3% de SPP. De surcroît, les effectifs des sections opérationnelles ont connu une diminution de plus de 3% associée à une augmentation de la sollicitation opérationnelle.

Au regard de ces éléments officiels, nous espérons que nos revendications en termes d'effectifs seront enfin prises en compte.

**Monsieur le Président, est-ce que vous nous confirmez l'organisation d'une FI au premier trimestre 2012, comme vous vous y êtes engagé ?**

Pour conclure sur ce rapport, nous nous étonnons que la chambre régionale des comptes ne se soit pas intéressée à l'utilisation des véhicules de service et notamment à des fins personnelles qui représente un pôle budgétaire que nous pouvons présumé important. Nous allons d'ailleurs l'interpeler à ce sujet.

▪ **Rapport 11/42 : rapport de l'inspection de la défense et de la sécurité civiles relatif à l'évaluation périodique des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes**

○ Page 7

Le rapport énumère *les règlements et instances*. Il annonce une date erronée concernant le règlement opérationnel.

○ Page 8

Enfin un rapport qui pointe la gestion confuse de notre SDIS !

*L'occupation du poste de DDASIS par un directeur des affaires techniques et opérationnelle qui ne détient pas le titre de DDA est clairement annoncé comme préjudiciable au bon fonctionnement de l'équipe de direction.*

Un rapport officiel émanant de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la gestion des conflits aura-t-il assez de valeur pour que l'un des plus grands SDIS de France se dote enfin d'un Directeur départemental adjoint ?

D'autant que les inspecteurs n'hésitent pas à revenir sur cette problématique dans leurs conclusions (page 63) mettant en avant les qualités du DDSIS contrastant avec l'absence de soutien. *Il ne dispose pas toujours du soutien de certains de ses adjoints directs.*

Les propos justes employés dans ce paragraphe nous confortent dans nos positions.

○ Page 20

Le rapport revient sur l'organisation du temps de travail. Il détaille les différents régimes de travail des sapeurs-pompiers professionnels ainsi que le temps de travail presté annuellement. Est-ce volontairement que le SDIS06 aurait omis de mentionner les 1235 heures des agents du CTA Sud ou aurait-il eu trop de difficultés à justifier une organisation particulière dans un corps établissement censé être départemental ?

*Concernant les gardes postées de 24 heures, le rapport suggère de réfléchir à l'introduction de cycles de 12 heures dans le temps de travail afin de mieux gérer le potentiel de garde des SPP. Cette démarche permettrait, selon les inspecteurs, de répondre plus sagement aux sollicitations opérationnelles dans les tranches horaires sensibles.*

N'était-ce pas là l'un des sujets de discussion du groupe de travail destiné à réviser le protocole d'accord de 2009 que vous, Monsieur le Président, avez décidé de ne pas mettre en place finalement ? Nous vous rappelons que le 12 heures a pour avantage de décompter chaque heure travaillée comme temps de travail effectif...

Ainsi, ce rapport aura permis de mettre en lumière de manière plus officielle certains dysfonctionnements que nous dénonçons depuis des années, chiffres à l'appui dans certains cas.

Néanmoins, nous pouvons regretter le peu d'intérêt qu'il a consacré aux partenaires sociaux en synthétisant à l'excès les contributions de notre organisation syndicale représentative majoritaire, notamment. Peut-être est-ce un moyen d'appuyer le jugement de valeur sur le FNA (qui est supposé nous définir malgré un changement de sigle depuis 1996...) qui semble conditionné le SDIS par ses agissements... Un jugement de valeur jeté en pâture dans les conclusions, sans plus d'explications, qui, de fait, n'engage que leurs auteurs... Nous avons d'ailleurs saisi le Directeur général de la DGSCGC ainsi que le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Claude Guéant, à ce sujet.

▪ **Rapport 11/46 : Schéma directeur de l'école départementale de formation des sapeurs-pompiers**

Nous nous félicitons de l'aboutissement de ce dossier et nous souhaitons remercier votre engagement Monsieur le Président comme celui des élus du Conseil d'Administration de notre SDIS qui ont permis à ce projet de se concrétiser.

Enfin, dans le cadre de ce conseil d'administration et compte tenu de l'arrivée à expiration du protocole d'accord de sortie de crise de mai 2009, je vous remets, Monsieur le Président, un courrier proposant une gestion différente de certaines dépenses permettant la mise en place d'une mesure sociale égalitaire reconnaissant le temps de travail des SPP en garde opérationnelle ce qui nous éviterait de porter ce dossier devant les juridictions compétentes.

Vous remerciant de la prise en compte de l'ensemble de ces éléments, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

**Le Président Départemental et Fédéral André GORETTI**





**Monsieur le Député Eric CIOTTI**  
**Président du Conseil Général des Alpes Maritimes**  
**Président du Conseil d'administration**  
**Service Départemental d'Incendie et de Secours**  
**Des Alpes Maritimes**

**Référence : AG.SA-161/2011**

**Objet :** crise économique et reconnaissance légitime liées au temps de travail

Monsieur le Président,

Une fois encore la crise économique menace notre pays et pèse lourdement sur le budget de nos collectivités territoriales. Si nous pouvons comprendre l'annonce gouvernementale d'un plan d'austérité et les difficultés rencontrées par nos collectivités locales, nous sommes également convaincus que des changements de mode de gestion pourraient permettre une reconnaissance sociale tout en réalisant en parallèle les économies aujourd'hui attendues.

La crise ne doit pas être un obstacle à toute négociation ou à tout dialogue social. Même si la marge de manœuvre est rendue plus étroite en ce contexte particulier, des solutions existent néanmoins.

Malgré les engagements que vous aviez pris en 2009, dans un protocole d'accords de sortie de crise, bafoué, qui expire au 31 décembre 2011, vous avez refusé de revenir sur les négociations temps de travail, sous couvert du plan d'austérité. Vous nous avez objecté que la reconnaissance de l'heure pour heure dans notre temps de travail ne se ferait qu'au travers une disposition nationale, et ce, même si aujourd'hui la Directive européenne temps de travail s'impose de plein droit sur l'ensemble du territoire quel que soit le niveau de collectivité comme l'ont rappelé de nombreuses jurisprudences de la Cour de justice de l'UE.

Pour autant, des économies réalisées demain pourraient permettre d'y associer une légitime reconnaissance du temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels en garde opérationnelle.

Ainsi, vous pourriez envisager de mettre un terme au contrat de location exorbitant de 850 000€ annuels pour le site de Technopolis. Parallèlement, la fin des logements de service en caserne sur les CIS NICE Magnan et NICE Fodéré permettrait de récupérer plusieurs milliers de mètres carrés de surface pour y transférer les bureaux actuellement en location sur Cagnes-sur-Mer. L'économie générée par la fin d'une mise à disposition des logements de service, l'arrêt du contrat de location pour les logements HLM du CIS CANNES la Bocca comme du coût d'entretien et de fonctionnement de ces logements pourraient permettre, sans surcoût démesuré pour notre SDIS06, la mise en place d'une indemnité égalitaire pour l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels en garde opérationnelle et en cycle de 24 heures et 12 heures, un moyen de reconnaissance de leur temps de travail effectué qui n'est aujourd'hui ni rémunéré ni comptabilisé.

A ce titre, nous vous réitérons notre demande de mise en place immédiate d'un groupe de travail.

Dans l'attente, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

**Le Président Départemental et Fédéral André GORETTI**